

# 2011



## **Le Point**

**Rapport de la  
vérificatrice générale du Canada  
à la Chambre des communes**

**Questions d'une importance particulière  
Points saillants — Chapitres 1 à 6  
Annexe**



**Bureau du vérificateur général du Canada**

*Le Rapport Le Point de 2011 de la vérificatrice générale du Canada comporte les questions d'une importance particulière, les points saillants des chapitres, une annexe et sept chapitres. La table des matières principale du Rapport se trouve à la fin du présent document.*

**Avis au lecteur :** Le Bureau du vérificateur général du Canada a décidé de modifier sa terminologie à la suite de l'adoption des nouvelles normes d'audit. À titre d'exemple, le lecteur remarquera que le terme « vérification » a été remplacé par « audit » dans le présent chapitre.

Dans le présent Rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le Rapport est également diffusé sur notre site Web à l'adresse [www.oag-bvg.gc.ca](http://www.oag-bvg.gc.ca).

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada  
240, rue Sparks, arrêt 10-1  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G6

Téléphone : 613-952-0213, poste 5000, ou 1-888-761-5953  
Télécopieur : 613-943-5485  
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 613-954-8042  
Courriel : [distribution@oag-bvg.gc.ca](mailto:distribution@oag-bvg.gc.ca)

*This document is also available in English.*

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2011.

N° de catalogue FA1-10/2011-0F-PDF  
ISBN 978-1-100-97045-5  
ISSN 1925-4512



Vérificatrice générale du Canada  
Auditor General of Canada

---

À l'honorable Président de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le rapport *Le Point* de 2011 à la Chambre des communes, lequel doit être déposé à la Chambre en conformité avec les dispositions du paragraphe 7(5) de la *Loi sur le vérificateur général*.

La vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink that reads 'Sheila Fraser'.

Sheila Fraser, FCA

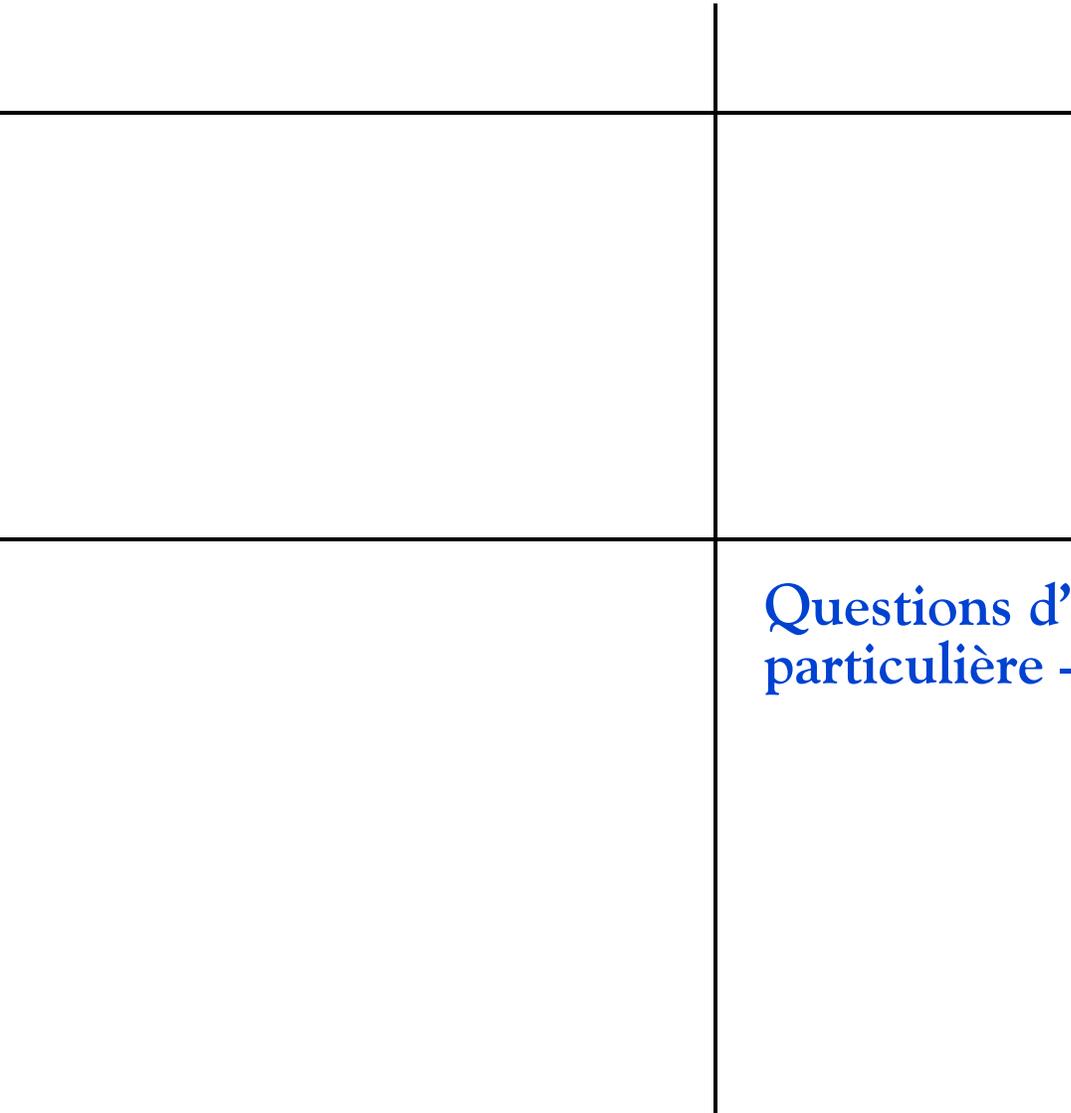
OTTAWA, le 3 mai 2011



# Table des matières

<b>Questions d'une importance particulière — 2011</b>	<b>1</b>
<b>Les progrès accomplis</b>	<b>1</b>
Les mesures d'amélioration	2
Des méthodes de gestion financière qui se sont grandement améliorées	3
<b>Les enjeux qui demeurent</b>	<b>5</b>
Pressions financières	5
Les conditions de vie dans les réserves des Premières nations	7
<b>Conclusion</b>	<b>8</b>
<b>Points saillants — Chapitres 1 à 6</b>	<b>11</b>
<b>Chapitre 1</b> La gestion et le contrôle financiers et la gestion des risques	<b>13</b>
<b>Chapitre 2</b> Les grands projets de technologie de l'information	<b>16</b>
<b>Chapitre 3</b> La vérification interne	<b>19</b>
<b>Chapitre 4</b> Les programmes pour les Premières nations dans les réserves	<b>22</b>
<b>Chapitre 5</b> Les services nationaux de police — Gendarmerie royale du Canada	<b>25</b>
<b>Chapitre 6</b> La réglementation des matériels médicaux — Santé Canada	<b>27</b>
<b>Annexe</b>	<b>31</b>
Rapport qui découle de la vérification du rapport <i>Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement</i> du président du Conseil du Trésor	33





Questions d'une importance  
particulière — 2011



## Questions d'une importance particulière — 2011



Sheila Fraser, FCA  
Vérificatrice générale du Canada

Depuis le dépôt de mon premier rapport à la Chambre des communes en 2001, les audits qu'a entrepris mon Bureau ont porté sur une vaste gamme de programmes et d'activités du gouvernement. Je reste impressionnée par le professionnalisme, le dévouement et la détermination des fonctionnaires et par tout ce qu'ils font pour que la population canadienne soit bien servie par son gouvernement. Je crois que notre fonction publique est une institution de calibre mondial dont les Canadiens ont tout lieu d'être fiers.

Mon premier rapport *Le Point* a été déposé au Parlement en septembre 2002. Dans nos rapports *Le Point*, nous effectuons le suivi d'audits passés pour indiquer aux parlementaires ce qu'a fait le gouvernement pour honorer les engagements pris en réponse à nos recommandations, et si nous considérons que les progrès réalisés sont satisfaisants. Je suis d'avis qu'il y a beaucoup de choses que le gouvernement fédéral fait bien, surtout au plan des activités courantes sur lesquelles beaucoup de Canadiens comptent, comme la gestion du Régime de pensions du Canada, de la Sécurité de la vieillesse et des prestations d'assurance-emploi.

Étant donné la taille et la complexité de l'administration publique fédérale, il n'est toutefois pas étonnant que nous ayons aussi relevé des secteurs qui méritent de l'attention. L'objet de nos audits est souvent complexe, et il n'est pas rare qu'il faille des efforts soutenus, étalés sur de nombreuses années, pour faire progresser les choses. Autrement dit, une note satisfaisante ne signifie pas nécessairement que tous les enjeux relevés dans un audit antérieur ont été réglés, mais plutôt que les mesures prises en date de l'audit de suivi sont raisonnables.

Permettez-moi, dans le cadre du présent rapport *Le Point* – mon dernier à titre de vérificatrice générale du Parlement – d'évoquer des exemples des progrès accomplis et aussi de souligner deux enjeux qui, pour moi, restent préoccupants à la fin de mon mandat.

### Les progrès accomplis

L'un des aspects de mon travail qui m'a apporté le plus de satisfaction, c'est d'avoir eu l'occasion de souligner des bonnes pratiques et des progrès concrets réalisés dans un certain nombre de programmes gouvernementaux. Dans leur ensemble, nos rapports ont recensé maints exemples des efforts déployés par des ministères et organismes fédéraux pour opérer des changements qui auront des bienfaits durables pour la population canadienne.

**Fondations** — Organisations auxquelles le gouvernement fédéral avance des sommes importantes pour réaliser des objectifs d'intérêt public.

### Les mesures d'amélioration

**Fondations** — La reddition de comptes par les **fondations** est un exemple des progrès accomplis au cours des dix dernières années. En 1999 et pendant un certain nombre d'années par la suite, le vérificateur général, dans ses observations sur les états financiers du gouvernement, exprimait des préoccupations sur le mode de financement des fondations, la comptabilisation de ce financement, et l'insuffisance de l'information que présentaient les fondations sur l'emploi des milliards de dollars qu'elles recevaient du gouvernement en vertu de paiements de transfert.

Vu les sommes en jeu, je suis très heureuse de constater que la reddition de comptes au Parlement a été renforcée au point où les fondations sont désormais appelées à comparaître devant les comités parlementaires pour rendre compte de la gestion de leurs programmes. Le gouvernement a aussi musclé les accords de financement conclus avec les fondations pour resserrer la reddition de comptes.

J'ai été heureuse que le Parlement modifie la *Loi sur le vérificateur général* en juin 2005 pour confier à mon Bureau le mandat d'auditer les fondations. Lorsque nous avons audité des fondations, comme Inforoute Santé du Canada et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, nos observations ont généralement été favorables.

**Passeport Canada** — En 2005, Passeport Canada avait eu de la difficulté à faire face à l'effet conjugué d'une hausse de la demande de services et du resserrement des exigences en matière de sécurité. En 2007, l'organisme a dû faire face à une augmentation des demandes de passeport lorsque celui-ci est devenu obligatoire pour les vols à destination des États-Unis. Cette situation a prolongé les temps d'attente et causé des retards pour les voyageurs canadiens. En 2009, nous avons observé que Passeport Canada avait réalisé des progrès satisfaisants par rapport aux mesures prises pour parer au problème et qu'il se préparait pour être capable de gérer une nouvelle augmentation des demandes de passeport attendue avant juin 2009, soit au moment où les Canadiens devraient présenter un passeport pour entrer aux États-Unis par voie maritime ou terrestre.

**Agence canadienne d'inspection des aliments** — J'ai constaté que l'Agence avait fait des efforts considérables, depuis l'écllosion d'influenza aviaire de 2004, pour améliorer sa capacité à intervenir en cas d'urgence liée à une maladie animale. Elle a élaboré des politiques, des plans et des procédures pour pouvoir gérer ces situations d'urgence, et elle a rectifié son approche à la lumière des leçons apprises. Bien que chaque urgence puisse soulever des défis qu'il n'est pas toujours possible d'anticiper,

les procédures que l'Agence a établies lui ont permis de maîtriser les éclosions d'influenza aviaire de 2007 et de 2009 et de minimiser les coûts dus aux pertes de production et les menaces pour la santé des animaux.

**Numéro d'assurance sociale** — La gestion du numéro d'assurance sociale est un secteur dans lequel nous avons constaté des progrès limités en 2002. En 2007, nous avons indiqué que même si Service Canada était en voie d'améliorer la qualité des données consignées dans le Registre de l'assurance sociale, les progrès accomplis dans l'ensemble restaient insatisfaisants. J'ai été heureuse de constater dans mon rapport de 2009, intitulé « La gestion des renseignements sur l'identité », que Service Canada avait pris des mesures importantes en vue de mettre en œuvre un système pour évaluer la qualité des données consignées dans le Registre d'assurance sociale et produire des rapports connexes. Service Canada avait également instauré un processus national de contrôle de la qualité permettant de vérifier si les nouveaux renseignements entrés dans le Registre au moment de recevoir une demande de numéro d'assurance sociale étaient complets, exacts et valides.

J'espère que ces quelques exemples, puisés à même les rapports que nous avons publiés au fil des ans, aideront à donner aux Canadiens l'assurance que le gouvernement prend des mesures concrètes pour s'améliorer. J'aimerais maintenant aborder un secteur de l'administration publique où les progrès sont particulièrement évidents : la gestion financière.

### **Des méthodes de gestion financière qui se sont grandement améliorées**

Je suis heureuse d'avoir pu formuler une opinion sans réserve sur les états financiers sommaires du gouvernement – les Comptes publics du Canada – chacune des dix années de mon mandat de vérificatrice générale. Une opinion sans réserve, pour les personnes qui consultent les états financiers, signifie qu'elles peuvent se fier aux données présentées et au fait que les états financiers brossent un portrait juste de la situation financière du pays. Je félicite le gouvernement de cet exploit – peu de gouvernements étrangers obtiennent ainsi des opinions d'audit sans réserve.

J'ai relevé une autre amélioration pendant mon mandat, à savoir que les administrateurs généraux s'intéressent davantage à la gestion financière. Cette situation est peut-être attribuable à l'adoption en 2006 de la *Loi fédérale sur la responsabilité*, laquelle établit que l'administrateur général d'un ministère est également son administrateur des comptes.

En effet, dès lors, les administrateurs généraux doivent rendre compte au comité parlementaire compétent de la gestion de leur organisation.

La mise sur pied, au sein des ministères, de comités de vérification chargés de conseiller les administrateurs généraux est une autre réalisation notable. Comme nous l'avons recommandé en 2004, ces comités doivent se composer d'experts externes issus d'horizons professionnels variés. Il peut s'agir d'universitaires, d'anciens sous-ministres ou de personnes qui ont fait leur marque dans le secteur privé. Les comités de vérification des ministères ont attiré des Canadiens éminemment compétents, et les administrateurs généraux nous ont affirmé que les comités sont pour eux une source d'avis utiles et objectifs sur la gestion de leur organisation.

Comme nous le soulignons dans le premier chapitre du présent rapport *Le Point*, la récente obligation pour le directeur financier ou l'administrateur général d'un ministère de posséder un titre professionnel reconnu en comptabilité constitue une autre amélioration appréciable. En 2003, lorsque nous avons, pour la première fois, fait rapport sur les compétences des agents financiers supérieurs, seulement 33 % d'entre eux possédaient un tel titre professionnel. En 2010, nous avons constaté que cette proportion était passée à 82 % des dirigeants principaux des finances dans 22 grands ministères. L'obligation de posséder un titre professionnel reconnu en comptabilité a renforcé la capacité des ministères à assurer une gestion financière efficace.

Je suis également impressionnée par les progrès réalisés en si peu de temps, à savoir depuis 2004, par les services de vérification interne. Nous avons consacré le chapitre 3 du présent rapport *Le Point* à cet outil fondamental de gestion financière. Il faut savoir que nous avons indiqué, en 2004, que le succès des services de vérification interne dépendrait de leur professionnalisme et de la valeur qu'ils ajouteraient à leurs organisations. Une fonction de vérification interne compétente donne à la haute direction une assurance objective et indépendante quant à l'efficacité de ses contrôles financiers, administratifs et opérationnels et de ses méthodes de gestion.

Cette année, je note avec plaisir que le rôle que peuvent jouer les services de vérification interne est mieux apprécié. Dès lors, ces services bénéficient d'un appui accru de la haute direction dans l'ensemble du gouvernement. Les dirigeants principaux de la vérification interne des ministères doivent désormais posséder un titre professionnel, et les vérificateurs internes sont invités à obtenir le titre de vérificateur CIA.

La maturité et le professionnalisme des vérificateurs internes sont ressortis lors de notre premier audit du Plan d'action économique (le rapport a été déposé à l'automne 2010). En effet, en réalisant cet audit, nous avons pu nous fonder sur les travaux qu'avaient effectués les services de vérification interne de trois ministères et intégrer leurs constatations et conclusions à nos travaux d'audit. La coordination du travail réalisé par les auditeurs internes et externes a amplifié le soutien que l'audit a pu apporter aux opérations gouvernementales.

### Les enjeux qui demeurent

Même si les progrès réalisés dans un grand nombre de domaines sont louables, des enjeux de taille persistent dans l'administration publique. Les deux points suivants me préoccupent particulièrement :

- les pressions financières qui pèsent à long terme sur le Canada;
- les conditions de vie dans les réserves des Premières nations.

#### Pressions financières

Comme pratiquement tous ses homologues étrangers, le gouvernement fédéral du Canada subit des pressions financières à long terme. Celles-ci sont attribuables notamment à la dette, au déficit et au vieillissement de la population.

Considérant les programmes actuels, il ne fait pas de doute que le vieillissement de la population entraînera une hausse des dépenses publiques consacrées à la santé. Celles-ci, exprimées en pourcentage du total des dépenses de programmes, ont d'ailleurs augmenté dans de nombreuses administrations. Selon Statistique Canada, les personnes âgées de 65 ans et plus constituent le segment de population qui croît le plus vite, et ce groupe représentera plus de 25 % de la population du pays en 2056.

À mesure que la population vieillira, une pression à la baisse viendra s'exercer sur la croissance de population active, la progression de l'économie et les recettes fiscales. Ces mêmes personnes qui, en vieillissant, solliciteront davantage les services de santé seront également celles qui retireront des prestations du Régime de pensions du Canada, de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. L'alourdissement des dépenses en matière de santé, conjugué à l'augmentation des prestations de retraite et à la baisse possible des recettes fiscales, donnera lieu à un défi de taille.

Comme l'a fait remarquer le commissaire à l'environnement et au développement durable, les coûts liés à la gestion des répercussions possibles des changements climatiques constituent une autre pression financière imminente pour le Canada. Les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient et gagnent en gravité. Les menaces à la santé humaine résultant des canicules extrêmes et de la propagation de maladies, comme la transmission du virus du Nil occidental, sont d'autres effets possibles des changements climatiques. Le Nord est la région du Canada qui est le plus fortement touchée par ces effets. Par exemple, la fonte du pergélisol dans cette région compromet la stabilité des routes, des édifices, des pipelines et d'autres infrastructures. Les changements climatiques auront probablement des répercussions majeures sur des secteurs clés de l'économie, comme l'industrie forestière et minière, les pêches et l'agriculture.

Il faudra s'adapter aux changements climatiques pour limiter les pertes ou tirer parti des possibilités qui pourraient découler de l'évolution du climat. Le pays doit se doter d'une stratégie et d'un plan d'action à long terme pour prévoir des mesures d'adaptation, estimer les coûts et inciter la population à adapter ses façons de faire et de penser.

Ces dix dernières années, plusieurs audits ont révélé que le gouvernement devra aussi relever le défi de remplacer des infrastructures fédérales, comme les édifices du Parlement, les ponts et les transbordeurs, les installations et le matériel servant à la manutention du courrier, les installations de recherche et le matériel de laboratoire ainsi que les systèmes de technologie de l'information qui fournissent à la population canadienne divers services et paiements sur lesquels elle compte. Le coût de remplacement de ces infrastructures exacerbera les pressions financières à long terme auxquelles le gouvernement est confronté. Le prix à payer sera cependant beaucoup plus élevé si le gouvernement n'établit pas et ne finance pas un plan de remplacement à long terme.

J'estime que la population canadienne a besoin d'information financière à long terme pour saisir les conséquences des choix stratégiques, particulièrement en ce qui concerne les changements touchant les dépenses, l'impôt et les niveaux d'endettement. Les Canadiens doivent pouvoir comprendre l'incidence de ces choix sur le fardeau financier des générations présentes et futures. Des projections qui ne portent que sur un avenir rapproché ne leur donneront pas la perspective voulue pour relever les défis à venir.

Près de 30 pays et certaines provinces canadiennes publient des projections échelonnées sur les 25 à 100 prochaines années. Ainsi, les États-Unis produisent depuis 20 ans des projections s'échelonnant sur 75 ans. Au Canada, la publication de projections financières à long terme par le ministère des Finances remonte à neuf ans, et il s'agissait de documents de travail non officiels qui ne sont plus d'actualité aujourd'hui.

J'ai conscience de l'ampleur, de la complexité et de la difficulté que pose la gestion de telles initiatives financières. J'encourage néanmoins le gouvernement à publier les projections financières à long terme nécessaires pour évaluer pleinement l'incidence des difficultés qui nous attendent. Je l'encourage également à informer la population canadienne et à l'inviter à participer aux discussions sur les choix difficiles qui doivent être faits. La réussite, à cet égard, exigera un leadership assuré et la capacité de maintenir le cap et de garder un rythme soutenu pendant une longue période. Pour relever ces défis qui ne sont pas nouveaux, il faudra redoubler d'efforts et établir des plans et des stratégies clairs. J'encourage le gouvernement à inviter la population à participer au processus décisionnel.

### **Les conditions de vie dans les réserves des Premières nations**

Entre 2001 et le printemps de 2010, j'ai publié 16 chapitres qui abordaient directement des questions touchant les Premières nations et les Inuits, et 15 autres qui traitaient de questions qui ont de l'importance pour les Autochtones. Dans le chapitre 4 du présent rapport *Le Point*, je constate, avec une profonde déception, qu'en dépit des mesures prises au fil des ans par le gouvernement fédéral en réponse à nos recommandations, un nombre disproportionné de membres des Premières nations n'ont toujours pas accès au même titre que le reste de la population canadienne aux plus élémentaires des services.

Il est évident que les conditions de vie dans les réserves des Premières nations laissent à désirer, comparativement à celles observées ailleurs au Canada. En 2010, Affaires indiennes et du Nord Canada signalait que le niveau moyen de bien-être de ces collectivités était encore nettement inférieur à celui des autres collectivités canadiennes. Ainsi, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour les personnes vivant dans des réserves se chiffre à 41 %, contre 77 % pour l'ensemble de la population canadienne. Les données d'Affaires indiennes et du Nord Canada révèlent également que plus de la moitié des réseaux d'approvisionnement en eau potable dans les réserves continuent de poser un risque pour la santé des personnes qui les utilisent. Dans un pays aussi riche que le Canada, un tel contraste est inacceptable.

A priori, on peut penser que le gouvernement n'a qu'à travailler plus fort pour faire en sorte que les programmes existants donnent de meilleurs résultats. Cependant, au bout de dix ans à titre de vérificatrice générale, j'ai la conviction que pour améliorer véritablement le bien-être des Premières nations vivant dans les réserves, un changement fondamental doit s'opérer.

À mon avis, les nombreux problèmes auxquels se heurtent les collectivités des Premières nations vivant dans les réserves sont dus à des obstacles structurels qui limitent gravement la prestation des services publics et entravent l'amélioration du bien-être. Dans le chapitre 4 du présent rapport *Le Point*, nous décrivons en détail quatre de ces obstacles : le manque de clarté entourant les niveaux de services devant être offerts dans les réserves des Premières nations; l'absence de fondement législatif; l'absence d'un mécanisme de financement approprié, et la pénurie d'organisations en mesure d'offrir des services à l'échelle locale.

Toute amélioration véritable exigera la pleine participation des Premières nations et du gouvernement fédéral; il sera difficile, tant pour l'un que pour l'autre, de venir à bout des obstacles structurels. Dans bien des cas, ils devront travailler de front pour arriver à leurs fins. Par contre, s'ils ne se montrent pas à la hauteur du défi, il est à craindre que les conditions de vie dans les réserves des Premières nations resteront inférieures aux conditions de vie observées ailleurs au Canada pendant encore des générations.

## Conclusion

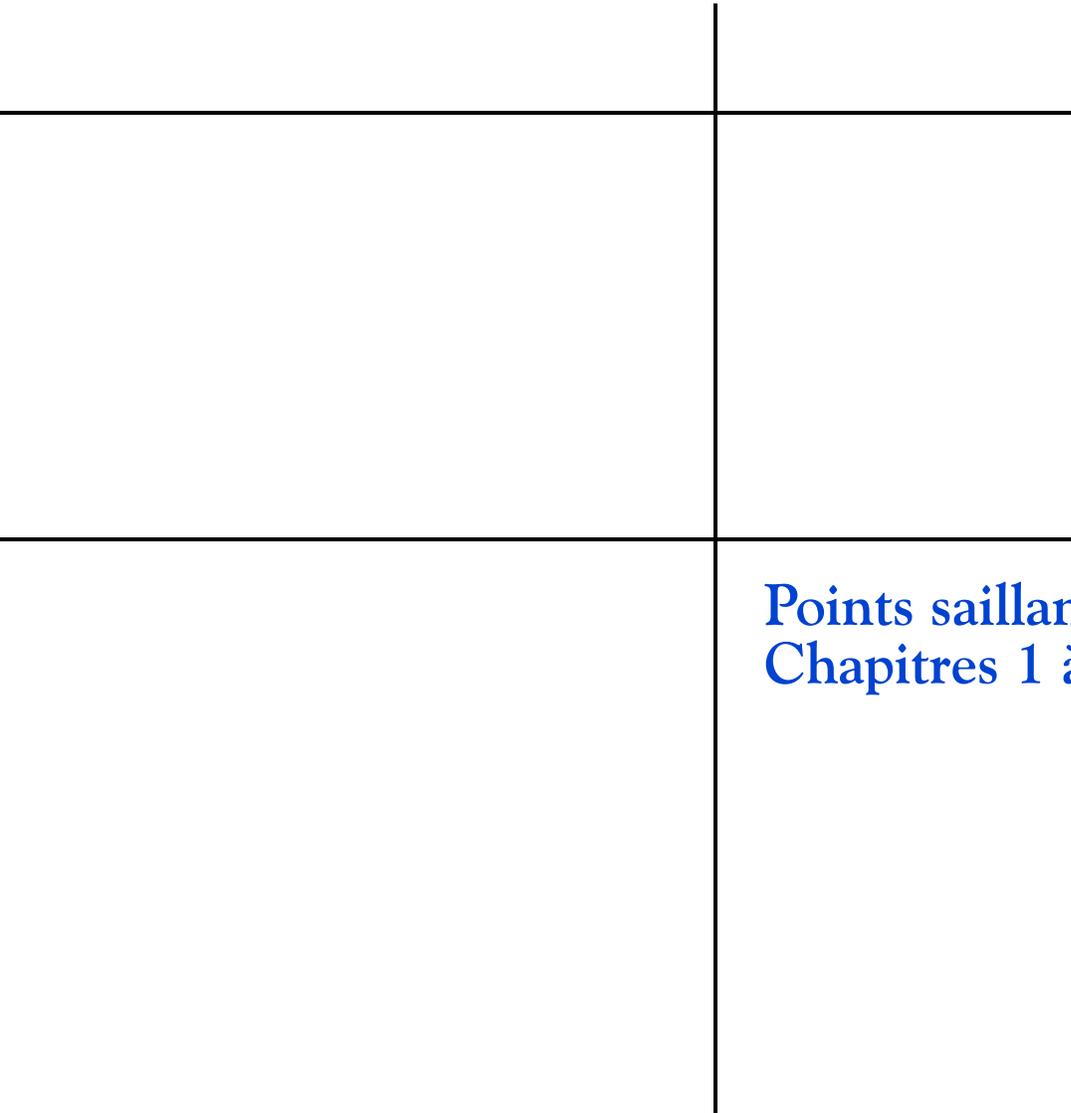
Je crois que la population canadienne est servie par une fonction publique solide et hautement compétente. Au cours de mes dix années de service en tant que vérificatrice générale, j'ai pu observer de nombreux exemples d'un travail bien fait. Il s'agit d'ailleurs d'un élément important pour expliquer le niveau de vie enviable dont jouit la majorité de la population canadienne.

Quant aux pressions financières que l'avenir nous réserve, j'encourage le gouvernement fédéral à publier des projections à long terme et à inviter la population à participer aux discussions sur les choix à faire.

J'encourage également le gouvernement et les Premières nations à reconnaître qu'ils doivent changer leur façon d'aborder les services dans les réserves des Premières nations, et à travailler ensemble pour améliorer le bien-être de ces collectivités.

Enfin, je tiens à remercier mes collègues du Bureau de leur dynamisme, de leur dévouement, ainsi que de leur capacité à relever les nombreux défis auxquels nous avons été confrontés. Je me considère comme privilégiée d'avoir eu l'occasion de travailler avec des personnes aussi compétentes et vouées à servir le Parlement et la population canadienne. Je tiens également à souligner l'excellente coopération et l'aide précieuse que nous avons reçues des ministères et organismes que nous avons audités, parfois dans des circonstances difficiles. Enfin, je tiens à exprimer mon appréciation à l'égard du travail des comités du Parlement qui ont examiné nos rapports lors de leurs audiences. Grâce aux efforts conjugués et soutenus de ces intervenants, je suis convaincue que nos institutions démocratiques demeureront vigoureuses.





**Points saillants —  
Chapitres 1 à 6**





# La gestion et le contrôle financiers et la gestion des risques

## Chapitre 1 Points saillants

**Objet** Les contrôles financiers et la gestion des risques sont essentiels à la bonne gestion d'une organisation. Lorsqu'ils sont efficaces, ils peuvent aider celle-ci à protéger ses actifs, à employer ses ressources avec économie et efficacité, et à produire de l'information financière exacte et fiable. En effet, pour dresser un portrait complet et exact des résultats financiers d'une organisation, il faut avoir de l'information fiable.

Dans notre rapport d'avril 2003, nous avons constaté que les ministères vérifiés commençaient tout juste à mettre en pratique la gestion intégrée du risque et qu'il restait encore beaucoup à faire à cet égard. Les ministères devaient, entre autres, procéder à des analyses de risque et définir leur seuil de tolérance au risque. Nous avons également indiqué que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada devait fournir des conseils supplémentaires aux ministères sur les étapes à suivre pour intégrer la gestion du risque à leurs pratiques.

Dans notre rapport de mai 2006, nous notions que les ministères vérifiés avaient réalisé certains progrès en vue de corriger les faiblesses de leurs contrôles financiers et d'enrichir leurs compétences en gestion financière. Nous avons cependant indiqué que les ministères devaient également améliorer leurs contrôles financiers pour préserver la qualité de l'information utilisée pour prendre des décisions clés. Nous avons aussi observé que la majeure partie de l'information financière qui servait à prendre des décisions et à établir les budgets était encore dérivée de la méthode de la comptabilité de caisse. Or, cette méthode ne donne pas un tableau aussi complet et exact de la situation financière d'un ministère que la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dans le cadre du présent audit de suivi, nous avons examiné les progrès réalisés par le gouvernement pour donner suite aux engagements pris pour régler des problèmes que nous avons soulevés par le passé. Notre audit visait le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui englobe le Bureau du contrôleur général, ainsi que sept grands ministères : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada, le ministère des Finances Canada, Ressources humaines et Développement des

compétences Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Transports Canada et Anciens Combattants Canada.

Les travaux d’audit dont il est question dans le présent chapitre ont été pour l’essentiel terminés le 30 septembre 2010.

### Pertinence

Les Canadiens s’attendent à ce que le gouvernement soit bien géré et qu’il puisse rendre compte de ce qu’il fait pour protéger l’avoir public et utiliser les fonds publics avec efficacité, efficacité et économie. Des contrôles financiers et une gestion du risque efficaces sont nécessaires pour limiter le risque que le gouvernement n’atteigne pas ces objectifs.

### Constatations

- Dans l’ensemble, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et les ministères ont réalisé des progrès satisfaisants par rapport aux engagements qu’ils avaient pris, notamment en élaborant des politiques et des cadres et en prodiguant des conseils pertinents sur le contrôle interne et en mettant en œuvre des mesures de gestion des risques. Les ministères n’ont toutefois pas encore entièrement évalué leurs systèmes de contrôle interne pour relever et corriger les déficiences et, selon leurs plans d’action, il leur faudra des années pour terminer cette évaluation. Par ailleurs, le Bureau du contrôleur général n’a pas encore instauré les processus requis pour suivre l’exécution de ces évaluations ou évaluer les mesures prises par les ministères pour parer aux lacunes importantes du contrôle interne. Par ailleurs, il y a un problème de longue date sur lequel on ne s’est pas suffisamment penché : la budgétisation et l’affectation des crédits selon la comptabilité d’exercice.
- Par l’entremise du Bureau du contrôleur général, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a joué un rôle de leadership en élaborant un nouvel ensemble renforcé de politiques sur la gestion financière, en précisant les rôles et les responsabilités de chacun et en appuyant les administrateurs généraux dans leurs fonctions d’administrateur des comptes, au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La plupart des ministères retenus ont indiqué qu’ils jugeaient utiles les initiatives et la stratégie du Secrétariat. Cependant, le Secrétariat a encore du travail à faire pour améliorer la surveillance qu’il exerce sur la mise en œuvre de ces politiques et ainsi pouvoir bien évaluer le rendement des ministères par rapport aux objectifs fixés dans les politiques.
- Chacun des ministères retenus a établi un profil de risque qui résume l’évaluation des principaux risques auxquels l’organisation fait face, et instauré des processus pour le mettre à jour régulièrement. La gestion des risques est désormais mieux intégrée dans la planification, la présentation d’information et les processus décisionnels.

- Les compétences financières du personnel se sont améliorées depuis notre dernier audit. Le Bureau du contrôleur général a pris diverses mesures visant à renforcer les capacités : *Lignes directrices sur les compétences des dirigeants principaux des finances*; cours de formation obligatoires pour le personnel financier; accréditation professionnelle en comptabilité encouragée pour les agents financiers de rang intermédiaire et les directeurs de services financiers; initiatives de dotation; et forums et échanges sur les pratiques exemplaires. Les ministères s'emploient à maintenir et à renforcer leurs effectifs en recrutant et en assurant la formation et le perfectionnement d'un nombre approprié d'agents et de gestionnaires des finances, dotés des habiletés, des compétences et de l'expérience requises. Les ministères sont plus ou moins avancés dans la mise en place de stratégies pour parer au roulement attendu parmi les hauts dirigeants en finances.
- Le gouvernement n'a pas encore terminé son évaluation de la budgétisation et de l'affectation des crédits selon la comptabilité d'exercice, ni décidé s'il comptait adopter entièrement l'une ou l'autre de ces méthodes, ou les deux. Il a pris ce qu'il considère être les mesures qui s'imposent à l'égard de la budgétisation selon la comptabilité d'exercice. Nous sommes cependant d'avis que ces mesures ne sont ni suffisantes, ni appropriées pour instaurer la budgétisation selon la comptabilité d'exercice à l'échelle des ministères. À ce stade, aucune décision n'a été prise au sujet de l'affectation des crédits selon la comptabilité d'exercice.

**Réaction des ministères et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada** — Les ministères et le Secrétariat acceptent toutes nos recommandations. Une réponse détaillée suit chacune des recommandations du chapitre.



# Les grands projets de technologie de l'information

## Chapitre 2 Points saillants

**Objet** Les grands projets de technologie de l'information (TI) ne se limitent pas à intégrer de nouveaux systèmes informatiques, matériel ou logiciels. Ces projets apportent parfois des nouveaux processus et des nouvelles pratiques, c'est-à-dire des façons nouvelles de faire les choses. Ces nouveaux processus et pratiques doivent aussi être mis en œuvre avec succès avant que les organisations ne réalisent d'éventuels gains d'efficacité et économies. Lorsqu'ils réussissent, les grands projets de TI peuvent changer la façon dont les ministères et organismes font leur travail et améliorer les services fournis à la population canadienne. Les grands projets de TI sont complexes et coûteux, et ils nécessitent généralement une longue période de planification et d'élaboration ainsi que des investissements importants (en moyenne, plus de trois ans et plus de 70 millions de dollars).

En 2006, nous avons examiné sept grands projets de TI et constaté que seulement deux d'entre eux satisfaisaient à tous nos critères d'audit relatifs à une bonne gestion de projet. Nous avons constaté que cinq des sept projets examinés avaient été entrepris même si leur analyse de rentabilisation était incomplète, n'était pas à jour ou contenait de l'information qui ne pouvait être corroborée. De plus, quatre des projets avaient été entrepris par des ministères ou organismes qui n'avaient ni l'expérience ni les compétences requises pour les gérer. Même si en 2006 le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada avait établi un cadre des meilleures pratiques pour la gestion des projets de TI, bon nombre des problèmes que nous avons signalés neuf ans plus tôt n'étaient toujours pas réglés. En 2006, nous avons constaté le peu de progrès accompli depuis notre audit précédent, en 1997.

Dans le cadre du présent rapport *Le Point*, nous avons examiné les progrès accomplis depuis 2006 par les quatre ministères et organismes qui n'avaient pas satisfait à l'ensemble de nos critères en 2006. Nous avons également choisi un nouveau projet, approuvé par le Conseil du Trésor depuis 2006, afin d'évaluer les progrès réalisés par le gouvernement dans sa façon d'approuver et de gérer les grands projets de TI.

Dans le cadre de notre audit de 2006, le Secrétariat nous avait interdit l'accès à certains renseignements, ce qui nous avait empêchés de vérifier complètement sa fonction d'examen critique, laquelle appuie la surveillance des grands projets de TI qu'exercent les ministres du Conseil du Trésor. Dans le présent audit, nous avons été en mesure d'examiner l'information reflétant le rôle joué par le Secrétariat.

Les travaux d'audit dont il est question dans le présent chapitre ont été pour l'essentiel terminés le 29 octobre 2010.

### Pertinence

Le gouvernement fédéral dépend de systèmes de technologie de l'information pour fournir un grand nombre de programmes et services à la population canadienne. De par leur nature, les grands projets de TI sont complexes, coûteux et risqués. Depuis 2002, le gouvernement fédéral a approuvé l'attribution de 7,5 milliards de dollars à des nouveaux projets opérationnels axés sur les TI. Dans les quatre audits que nous avons réalisés depuis 1995, les projets examinés affichaient généralement par le passé des dépassements de coûts et des retards, sans livrer ce qui avait été prévu initialement.

### Constatations

- Dans l'ensemble, le gouvernement a réalisé des progrès insatisfaisants relativement aux engagements qu'il avait pris en réponse à nos recommandations de 2006. Même si certaines améliorations ont été apportées, les progrès accomplis sont insatisfaisants dans les domaines importants que sont la gouvernance et l'analyse de rentabilisation des projets. Seulement deux des cinq projets examinés, soit le projet de biométrie pour les résidents temporaires et le système de Recouvrement intégré des recettes, ont satisfait à la plupart de nos critères relatifs à une bonne gestion de projet.
- Afin d'augmenter les chances de réussite des projets, les ministères et organismes en ont beaucoup réduit la portée et retardé les échéanciers. Sur le plan de la gouvernance de projet, d'importantes réalisations attendues des projets du Système d'information sur la gestion des dépenses et du Système mondial de gestion des cas ont été reportées sans analyse approfondie des répercussions et des coûts connexes. Dans le cadre de trois des cinq projets examinés, les analyses de rentabilisation n'établissaient pas d'avantages mesurables ou encore les avantages n'avaient pas été mesurés. Par exemple, l'analyse de rentabilisation de 2007 pour la Voie de communication protégée ne quantifiait plus les avantages financiers attendus du projet.

- Dans trois des quatre projets examinés, les ministères et organismes avaient évalué adéquatement leur capacité de gérer les projets et avaient démontré qu'ils étaient prêts à accepter la transformation des activités qui en découlerait. Dans trois des quatre projets, les ministères et organismes avaient bien géré les risques de projet.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a tenu les engagements qu'il avait pris en réponse à nos recommandations. Depuis 2007, il a renouvelé un ensemble de politiques, ce qui a entraîné l'adoption de nouvelles politiques, normes et directives qui auront une incidence directe sur les projets de TI d'ici la fin de la période de cinq ans prévue pour la mise en œuvre. Le Secrétariat s'acquitte de ses fonctions d'examen critique de façon active, remettant en question la manière dont les ministères et organismes préparent leurs présentations visant à faire approuver des projets de TI. Récemment (en septembre 2010), le Secrétariat a présenté son premier rapport semestriel aux ministres du Conseil du Trésor. Ce rapport rendait compte de l'état de santé des grands projets de TI au gouvernement. Il donnait un aperçu de 12 projets en cours, d'une valeur totale de 2,4 milliards de dollars. Il est toutefois trop tôt pour déterminer si ces mesures auront une incidence marquée sur la manière dont les ministères et organismes gèrent les grands projets de TI.

**Réaction des ministères et organismes** — Les ministères et organismes acceptent toutes nos recommandations. Une réponse détaillée suit chacune des recommandations du chapitre.



# La vérification interne

---

## Chapitre 3 Points saillants

**Objet** Dans notre rapport de novembre 2004, nous avons fait état des écarts importants dans la pratique de la vérification interne de six organisations fédérales, en ce qui a trait au respect des Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne de l'Institut des vérificateurs internes et de la *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor. Nous avons constaté que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada n'avait pas encore mis en place ni financé une stratégie pour satisfaire aux exigences de la *Politique* et aux attentes de la collectivité de la vérification interne. Nous avons formulé des recommandations visant à améliorer la qualité de la vérification interne au gouvernement.

Notre rapport de 2004 soulignait que le gouvernement avait rétabli le Bureau du contrôleur général le 1<sup>er</sup> juin 2004 dans le but de renforcer la fonction de contrôleur et la surveillance au sein du gouvernement fédéral. Les tâches principales du contrôleur général consistaient à définir ou à examiner ses propres normes de vérification interne et les politiques du gouvernement du Canada dans ce domaine, à assurer le leadership nécessaire pour garantir la mise en place et l'application de contrôles internes satisfaisants et, enfin, à promouvoir une saine intendance des ressources à tous les niveaux de l'administration fédérale.

Dans le cadre du présent audit de suivi, nous avons examiné les progrès réalisés par le gouvernement à l'égard des engagements qu'il avait pris en réponse aux observations et aux recommandations formulées dans notre rapport de 2004. Nous avons vérifié si des comités de vérification indépendants ont été formés dans les 24 grands ministères et organismes, lesquels représentent environ 95 % du total des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses du gouvernement. Nous avons évalué les méthodes et les pratiques d'un échantillon de services de vérification interne. Nous avons également cherché à déterminer si le Bureau du contrôleur général exerce une surveillance appropriée de la fonction de vérification interne dans les ministères, et s'il fournit une orientation suffisante à ce sujet.

Les travaux d'audit dont il est question dans le présent chapitre ont été pour l'essentiel terminés le 28 novembre 2010.

### Pertinence

La vérification interne est un élément important de tout bon régime de gouvernance. Une fonction de vérification interne efficace peut fournir à la haute direction une assurance objective et indépendante sur l'efficacité des contrôles financiers, administratifs et opérationnels et des pratiques de gestion de l'organisation. Elle peut également suggérer des améliorations.

### Constatations

- Le gouvernement a réalisé des progrès satisfaisants par rapport aux engagements qu'il avait pris en réponse à nos observations et recommandations de 2004.
- Des comités ministériels de vérification indépendants ont été mis sur pied dans les 24 grands ministères et organismes; la majorité de leurs membres proviennent de l'extérieur de la fonction publique fédérale et cumulent les compétences et l'expérience nécessaires pour fournir aux administrateurs généraux des ministères des recommandations et des conseils objectifs. Certains comités sont plus avancés que d'autres dans l'élaboration de leurs méthodes et pratiques. Certains comités sont en place depuis trois ans; d'autres, depuis moins d'un an; et celui de l'Agence du revenu du Canada a été mis sur pied en 1999. Nous avons observé que les comités bien établis ont un effet positif sur le renforcement de la fonction de vérification interne au gouvernement.
- Le gouvernement a renforcé sa capacité de vérification interne depuis notre dernier audit, en 2004. Même si peu de services ministériels de vérification interne ont subi une évaluation externe de la qualité, notre examen d'un échantillon de services a montré que ces derniers se conforment dans l'ensemble ou en partie à la *Politique sur la vérification interne* et aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les rapports de vérification interne que nous avons examinés satisfont aux normes de l'Institut et aux exigences professionnelles. Nous avons observé que l'appui solide de la haute direction en faveur de la vérification interne, jumelé aux retombées favorables des comités ministériels de vérification, a eu l'effet de renforcer la capacité de vérification interne. Les hauts gestionnaires ont affirmé mieux comprendre le rôle que cette fonction peut et devrait jouer dans une organisation.
- Le Bureau du contrôleur général a fourni une direction et une orientation à la collectivité de la vérification interne et aux comités ministériels de vérification, notamment en établissant un cadre stratégique solide et en fournissant des lignes directrices connexes.

Nous avons relevé, par exemple, un document d'orientation qui explique aux membres des comités de vérification leur rôle, leurs responsabilités et les attentes à leur égard. Le Bureau du contrôleur général a également préparé des outils et des directives pour la collectivité de la vérification interne, par exemple des plans de vérification fondés sur le risque et des contrôles de base.

**Réaction des entités** — Les entités acceptent notre recommandation. Une réponse détaillée suit la recommandation.



# Les programmes pour les Premières nations dans les réserves

---

## Chapitre 4 Points saillants

**Objet** Le gouvernement fédéral appuie de nombreux services offerts aux Premières nations dans les réserves. À l'extérieur des réserves, les provinces et les municipalités fournissent des services semblables à la population. Ces services visent entre autres les programmes scolaires et le développement social, la gestion des terres et le développement économique, le logement, l'approvisionnement en eau potable et d'autres services et programmes auxquels ont droit les Premières nations en vertu de traités et d'accords.

Au cours des dix dernières années, plusieurs de nos audits ont fait ressortir des questions qui ont une incidence clé sur les conditions de vie et le bien-être des Premières nations et des Inuits. Pour cet audit de suivi, nous avons examiné les progrès réalisés par le gouvernement pour donner suite aux engagements pris en réponse à des observations et recommandations importantes formulées dans sept de nos rapports publiés entre 2002 et 2008. Nous avons concentré nos travaux sur les secteurs suivants : l'enseignement, la qualité de l'eau, le logement, les services à l'enfance et à la famille, les ententes sur les revendications territoriales et les exigences en matière de rapports.

Notre audit a porté sur le rôle que jouent Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Santé Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans la gestion de programmes visant à améliorer les conditions de vie des Premières nations et des Inuits.

Les travaux d'audit dont il est question dans le présent chapitre ont été pour l'essentiel terminés le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**Pertinence** Selon le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), les réserves des Premières nations connaissent des problèmes persistants, y compris la mauvaise santé de la population, des logements trop peu nombreux et en mauvais état, un taux de chômage élevé, la pollution des réserves d'eau, des programmes scolaires qui ne répondent pas aux besoins, la pauvreté et l'éclatement des familles. Le gouvernement fédéral appuie des programmes qui peuvent améliorer

les conditions de vie des habitants des réserves. Bien que le gouvernement fédéral consacre des milliards de dollars chaque année à des programmes visant à régler les difficultés économiques et sociales que connaissent les Premières nations dans les réserves, les conditions de vie y demeurent pourtant nettement inférieures à la moyenne nationale.

### Constatations

- En dépit d'efforts considérables et des mesures concrètes qui ont été prises dans certains secteurs, les organisations fédérales n'ont pas réalisé de progrès satisfaisants par rapport aux engagements qu'elles avaient pris en réponse à plusieurs recommandations formulées dans nos rapports d'audit antérieurs. Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) commence tout juste à mettre en œuvre une stratégie pour combler l'écart de scolarité. Le Ministère n'a pas défini ce qu'il entend par sa politique de prestation de services aux familles et aux enfants qui se comparent raisonnablement à ceux offerts dans les provinces. Il n'a pas non plus défini ni mis en œuvre un plan pour informer les autres organisations fédérales de leurs obligations précises aux termes des ententes sur les revendications territoriales, ni surveillé les résultats obtenus par les organisations à cet égard. AINC et Santé Canada ne veillent pas à ce que l'eau potable soit régulièrement analysée. AINC, Santé Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont élaboré une stratégie pour lutter contre la moisissure dans les logements, mais cette stratégie n'est pas exhaustive, car elle met l'accent sur l'éducation plutôt que sur la décontamination et elle ne prévoit aucune nouvelle aide financière.
- Affaires indiennes et du Nord Canada a mis en œuvre les engagements pris en réponse à certaines de nos recommandations. Par exemple, le Ministère a pris des mesures pour suivre les progrès réalisés relativement aux objectifs prévus dans les ententes sur les revendications territoriales globales; il a aussi instauré un système pour suivre et surveiller la réalisation de tous les engagements fédéraux inscrits dans les ententes. De concert avec Santé Canada, AINC a rédigé l'ébauche d'un projet de loi visant l'eau potable dans les réserves. De plus, le Ministère s'est récemment entendu avec plusieurs provinces et Premières nations sur des cadres visant à améliorer les services aux enfants et aux familles dans les réserves. En revanche, il faudra probablement des années avant de constater des résultats appréciables.
- Malgré les efforts considérables déployés, les conditions de vie des Premières nations ne se sont généralement pas améliorées à l'égard de chacun des sujets traités dans notre audit. L'écart relatif au niveau de scolarité entre les Premières nations vivant dans les

réserves et la population canadienne en général s'est creusé, la pénurie de logements de qualité convenable dans les réserves s'est aggravée, la comparabilité des services aux enfants et aux familles n'est toujours pas garantie et le fardeau de rapports exigés des Premières nations reste lourd.

- Des problèmes fondamentaux ont, selon nous, contribué à freiner les progrès, y compris le manque de clarté concernant les niveaux de services offerts dans les réserves des Premières nations; l'absence de fondement législatif pour financer la prestation des services dans les réserves; l'absence d'un mécanisme de financement approprié; et la pénurie d'organisations pouvant offrir des services à l'échelle locale. Il est à craindre que les conditions de vie dans un grand nombre de réserves des Premières nations resteront nettement inférieures aux moyennes nationales, sans promesse d'un avenir meilleur, tant que ces problèmes ne seront pas réglés.

**Réaction du Ministère** — Le Ministère accepte notre recommandation. Une réponse détaillée suit la recommandation.



# Les services nationaux de police — Gendarmerie royale du Canada

## Chapitre 5 Points saillants

### Objet

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) fournit à l'ensemble des forces de l'ordre canadiennes des services spécialisés comme l'analyse judiciaire d'éléments de preuve criminelle, de l'information sur les casiers judiciaires, des services d'identité, un soutien technologique, des occasions d'apprentissage ainsi que la collecte et l'analyse de renseignements sur la criminalité.

En réponse à nos vérifications de 2000, 2004 et 2007, lesquelles soulignaient que la prestation de certains services nationaux de police accusait des retards importants, le gouvernement fédéral et la GRC se sont engagés à améliorer certains services nationaux de police, notamment sur le plan du respect des délais. Le présent audit de suivi vérifie les progrès réalisés par rapport à ces engagements. Nous nous sommes penchés sur quatre secteurs : les Services de laboratoire judiciaire, la Banque nationale de données génétiques, le Service canadien de renseignements criminels et les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel. Il s'agit du premier audit de la Banque nationale de données génétiques par le Bureau du vérificateur général.

Nous avons aussi donné suite à des observations qui avaient été formulées dans des vérifications passées sur la gouvernance générale et sur le mode de financement des services nationaux de police.

Les travaux d'audit dont il est question dans le présent chapitre ont été pour l'essentiel terminés le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### Pertinence

Vu les limites de territoires, le partage des responsabilités dans les enquêtes où le crime déborde de ces limites, et la disponibilité de fonds et de personnel, un corps de police isolé peut difficilement mener seul des enquêtes complexes. Étant donné les responsabilités de la GRC à titre de police fédérale et à contrat, les corps de police provinciaux et municipaux se fient souvent à elle pour fournir des services de soutien hautement spécialisés. La prestation des services nationaux de police a pour but de créer et de maintenir un accès uniforme à l'information,

qui appuie la sécurité publique et l'administration de la justice au Canada, et ce, particulièrement pour les corps de police qui n'ont pas les moyens d'assurer de tels services.

### Constatations

- Le gouvernement fédéral et la GRC n'ont pas fait de progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des engagements pris en réponse à nos recommandations (rapports de 2000, 2004 et 2007) sur les services nationaux de police. La GRC fournit encore des services nationaux de police à d'autres ordres de gouvernement et corps de police sans avoir précisé quels services elle doit fournir, leur mode de financement, et le rôle des partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux dans le cadre de gouvernance des services nationaux de police. Sans ententes formelles, les responsabilités de la GRC et des autres partenaires en ce qui a trait à la prestation des services ne sont pas claires, pas plus que la façon d'assurer la viabilité à long terme des services.
- La GRC n'a pas établi exactement les coûts détaillés associés aux services nationaux de police. Pour bien gérer les services et les ressources, il faut des données précises sur les coûts. De plus, à cause de pressions financières, la GRC a de la difficulté à offrir les services nationaux de police tout en honorant ses autres obligations. En période de restriction budgétaire, sans données suffisantes sur les coûts, il est difficile de négocier des ententes sur la prestation des services nationaux de police et de déterminer lesquels sont prioritaires.
- Les changements apportés à la façon de gérer les Services de laboratoire judiciaire ont écourté les délais d'exécution et ramené les besoins des clients au cœur des préoccupations. Mais ces progrès ne sont pas généralisés. Par exemple, pour ce qui est de la mise à jour des renseignements sur les casiers judiciaires, l'arriéré s'est aggravé, de même que les retards, qui sont passés de 5 à 14 mois depuis 2000. De plus, les mises à niveau dispendieuses de systèmes névralgiques se heurtent à des difficultés ou accusent des retards. Tout cela alors que la demande de services nationaux de police s'accroît, et que la GRC a de plus en plus de difficulté à respecter les délais.

**Réaction de la Gendarmerie royale du Canada et de Sécurité publique Canada** — La Gendarmerie royale du Canada accepte toutes nos recommandations. Une réponse détaillée suit chacune des recommandations du chapitre.



# La réglementation des matériels médicaux — Santé Canada

## Chapitre 6 Points saillants

**Objet** Le terme « matériels médicaux » désigne une large gamme d'instruments et de produits médicaux, chirurgicaux et dentaires servant à diagnostiquer, à soigner et à prévenir les maladies et d'autres troubles physiques. Il s'agit autant d'instruments et produits simples, comme des pansements, que complexes, comme des stimulateurs cardiaques et des appareils de diagnostic à ultra sons.

Comme l'exige la *Loi sur les aliments et drogues*, Santé Canada réglemente la sûreté et l'efficacité de tous les matériels médicaux mis en vente au Canada. Le Ministère s'acquitte de ses responsabilités en menant des examens scientifiques et des activités de surveillance, de vérification de la conformité et d'application de la loi, et ce, avant et après la mise en marché. Il contribue ainsi à faire en sorte que le public ait accès en temps opportun à des matériels médicaux sûrs et efficaces et à ce que les personnes concernées soient rapidement informées des préoccupations relatives à la sûreté de ces matériels, lorsqu'une telle situation se présente.

En mars 2004, nous avons exprimé des préoccupations au sujet de la viabilité à long terme du Programme des matériels médicaux, étant donné les ressources qui y étaient affectées et la complexité et le nombre croissants des matériels médicaux offerts au Canada. Nous avons conclu que le Programme n'était pas viable, considérant les ressources qui y étaient affectées. Nous avons fait des constatations semblables dans notre rapport de novembre 2006.

Dans le présent audit, nous avons examiné les progrès réalisés par Santé Canada à l'égard des engagements qu'il avait pris pour donner suite à certaines recommandations de nos rapports antérieurs. En particulier, nous avons examiné le temps de traitement des demandes d'homologation de matériels médicaux par le Ministère pour l'approbation ou le refus de la vente des matériels au Canada. Nous avons aussi examiné comment il gère les risques associés aux matériels médicaux déjà en vente au Canada et comment il s'acquitte de ses obligations relativement aux matériels médicaux. Nous nous

sommes également penchés sur la coopération en matière de réglementation à l'échelle internationale.

Les travaux d'audit dont il est question dans le présent chapitre ont été pour l'essentiel terminés le 29 octobre 2010.

### Pertinence

Les matériels médicaux jouent un rôle important à toutes les étapes de la prestation de soins de santé de qualité, des interventions les plus simples, comme la prise de la pression artérielle et de la température, aux chirurgies complexes. Ces matériels visent à améliorer la santé et le bien-être des patients en contribuant à prévenir, à diagnostiquer et à soigner les maladies, à soulager la douleur et la souffrance, ainsi qu'à prolonger ou à sauver des vies. Les matériels médicaux sont de plus en plus complexes et nombreux, notamment en raison des progrès de la médecine et de la technologie.

À l'heure actuelle, près de 1,4 million de matériels médicaux différents se vendent au Canada. Les Canadiens comptent sur Santé Canada pour avoir l'assurance que les matériels médicaux qu'ils achètent sont sûrs et efficaces. Les utilisateurs de matériels médicaux comptent également sur le Ministère pour être rapidement informés des préoccupations concernant la sûreté des matériels médicaux en usage.

### Constatations

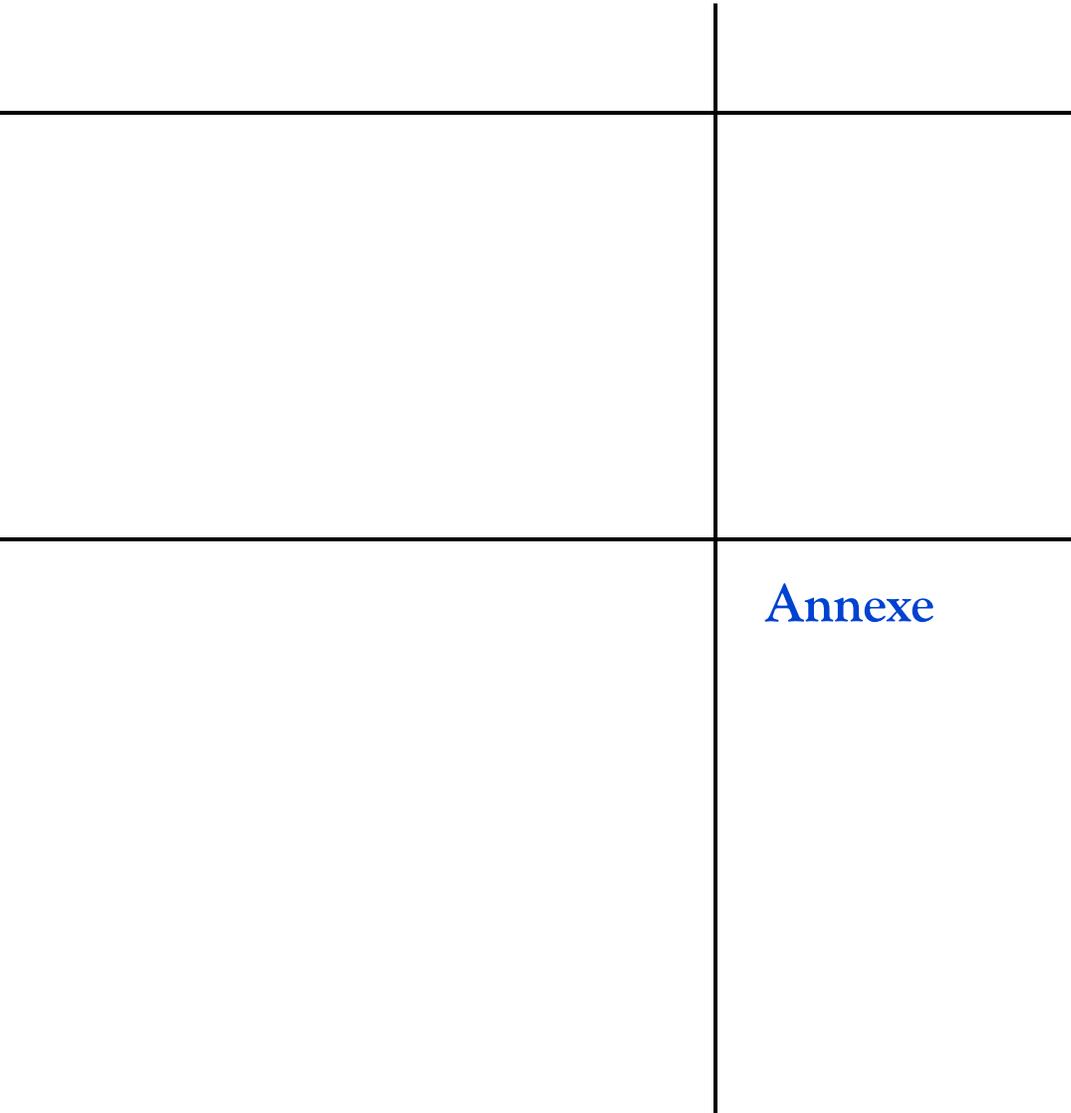
- Dans l'ensemble, Santé Canada n'a pas réalisé des progrès satisfaisants à l'égard des engagements qu'il avait pris pour donner suite aux recommandations de nos rapports de 2004 et de 2006. Malgré des réalisations importantes dans certains secteurs, le Ministère ne s'acquitte pas de ses obligations découlant du Programme des matériels médicaux, particulièrement à l'étape qui précède la mise en marché. Ainsi, dans plus de 45 % des cas, il ne respecte pas ses propres normes de service sur les délais de traitement des demandes d'homologation des matériels médicaux. Cela signifie que les Canadiens tardent à bénéficier des avantages que peuvent leur procurer ces matériels. Selon Santé Canada, le problème est dû à un manque de fonds causé en partie par l'évolution rapide de la technologie des matériels médicaux et par les demandes d'homologation plus complexes qui en résultent.
- Santé Canada ne sait pas s'il consacre trop ou trop peu de ressources aux activités qui suivent la mise en marché d'un produit, comme les inspections et la surveillance. Le Ministère n'a pas établi le niveau d'activité requis pour protéger la santé et la sécurité de la population canadienne. De plus, même s'il a recensé les risques associés aux matériels médicaux déjà commercialisés au Canada, il n'a pas encore

déterminé si les risques que les inspections et les examens de rapports d'incidents visent à cerner sont atténués de façon satisfaisante.

- Santé Canada a récemment mis au point des stratégies pour intensifier la collaboration, avant la mise en marché, avec des organismes de réglementation d'autres pays. Si nous reconnaissons l'importance des défis que comporte une telle initiative, il demeure que jusqu'ici, les progrès sont insatisfaisants. Le travail accompli jusqu'à présent s'est fait sans tirer parti des ressources, de l'information et des connaissances des administrations étrangères, et le rendement en matière de réglementation ne s'est pas encore amélioré.
- Santé Canada a pris des mesures importantes pour respecter certains de ses engagements pris en vue de donner suite à d'autres recommandations formulées dans des rapports antérieurs. Une réalisation majeure à son actif a été d'améliorer la viabilité du Programme des matériels médicaux par rapport aux années antérieures. Le Ministère a augmenté les fonds affectés au Programme, et il compte compenser le reste du manque à gagner en imposant de nouveaux frais d'utilisation à partir de l'exercice 2011-2012. Une autre réalisation importante du Ministère a été d'établir un programme d'inspection national visant à évaluer la conformité à la *Loi sur les aliments et drogues* et au *Règlement* connexe. Le Ministère a aussi accru sa capacité à cerner les risques associés aux matériels médicaux déjà sur le marché.

**Réaction du Ministère** — Le Ministère accepte toutes nos recommandations. Une réponse détaillée suit chacune des recommandations du chapitre.





Annexe



## **Annexe** Rapport qui découle de la vérification du rapport *Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement* du président du Conseil du Trésor

### **Rapports annuels et résumés des plans d'entreprise et des budgets des sociétés d'État mères présentés au Parlement**

En vertu de l'article 152 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la *Loi*), le président du Conseil du Trésor doit faire déposer chaque année, au plus tard le 31 décembre, devant chacune des chambres du Parlement, un rapport qui renferme des renseignements sur les dépôts au Parlement, par les ministres de tutelle, des rapports annuels et des résumés des plans d'entreprise et des budgets des sociétés d'État. La *Loi* exige également que la vérificatrice générale du Canada vérifie l'exactitude des renseignements contenus dans le rapport du président du Conseil du Trésor sur les délais à observer pour les dépôts au Parlement et qu'elle rende compte de cette vérification dans son rapport annuel à la Chambre des communes.

Le rapport du président du Conseil du Trésor sur les dépôts au Parlement fait partie du *Rapport annuel au Parlement – Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts 2010*, qui a été déposé le 8 décembre 2010.

Au moment de faire imprimer notre rapport d'octobre 2010, il nous a été impossible d'inclure les résultats de la vérification susmentionnée, étant donné que le rapport du président du Conseil du Trésor n'était pas encore achevé. Notre rapport du vérificateur a par la suite été joint au rapport du président. Nous le reproduisons dans le présent rapport au Parlement.

## Rapport du vérificateur

À la Chambre des communes,

Conformément au paragraphe 152(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai vérifié, pour l'exercice terminé le 31 juillet 2010, les renseignements que contient le rapport « *Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement* » inclus dans le *Rapport annuel au Parlement – Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts 2010*. La responsabilité des renseignements contenus dans le rapport incombe au président du Conseil du Trésor. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les renseignements que contient le rapport en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes relatives aux missions de certification établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements contenus dans le rapport sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des dates et des autres éléments d'information fournis dans le rapport.

À mon avis, les renseignements que contient le rapport « *Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement* » sont exacts, à tous les égards importants, à la section « *Délais prescrits pour le dépôt au Parlement et les résultats obtenus* » contenue dans le rapport.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Lucie Cardinal, CA  
directrice principale

Ottawa, Canada  
Le 15 novembre 2010

# Le Point — Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes — 2011

## Table des matières principale

### Questions d'une importance particulière Points saillants — Chapitres 1 à 6 Annexe

<b>Chapitre 1</b>	La gestion et le contrôle financiers et la gestion des risques
<b>Chapitre 2</b>	Les grands projets de technologie de l'information
<b>Chapitre 3</b>	La vérification interne
<b>Chapitre 4</b>	Les programmes pour les Premières nations dans les réserves
<b>Chapitre 5</b>	Les services nationaux de police — Gendarmerie royale du Canada
<b>Chapitre 6</b>	La réglementation des matériels médicaux — Santé Canada
<b>Chapitre 7</b>	Les examens spéciaux des sociétés d'État — 2010

